

[POEC] Agent de Prévention et de Sécurité et SSIAP1**Financement**

Formation professionnelle continue
Préparation opérationnelle à l'emploi
collective (POEC)

N° de marché : POECAKTOSEC5-0524

Organisme responsable et contact

SI.FIPS NOUVELLE AQUITAINE
Jeremy HOMMETTE
05.36.65.00.10
accueil-centre@fips-na.com

Accès à la formation**Publics visés :**

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription obligatoire par un conseiller
en insertion professionnelle
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

La POEC concerne tous les demandeurs
d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou
non

Prérequis pédagogiques :

TFP APS : Être titulaire de l'autorisation
préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS
(Conseil National des Activités Privées de
Sécurité). Nous vous aidons dans cette
démarche. BOHO : sans SSIAP1 : Aptitude
médicale attestée par un certificat médical
datant de moins de 3 mois Évaluation de la
capacité à retranscrire des anomalies sur une
main courante. SST ou PSE1 en cours de
validité ou PSC1 de moins de deux ans.
Dossier, Tests, Entretien Savoir lire, écrire,
compter, et s'exprimer en français. Avant
l'entrée en formation le stagiaire sera évalué
sur sa capacité à retranscrire des anomalies
sur une main courante

**Contrat de
professionnalisation
possible ?**

Non

Objectif de la formation

TFP APS : Avoir une formation minimum pour exercer une fonction dans les métiers de la sécurité privée. Obtenir l'aptitude professionnelle exigée dans le Décret N° 2007?1181 du 3 Août 2007 modifiant le décret 2005?1122 du 6 septembre 2005 Relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes BOHO : Être capable de connaître les dangers de l'électricité et de mettre en œuvre les méthodes et les procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques dans les meilleures conditions de sécurité. SSIAP1 : Acquérir les compétences nécessaires aux fonctions d'agent de service de sécurité incendie

Contenu et modalités d'organisation

-

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

**Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes de niveau 1 (SSIAP 1) -
diplôme d'agent de service - Sans niveau spécifique
Agent de prévention et de sécurité - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)**

Et après ?

Suite de parcours

CDD ou CDI

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00449587	du 13/05/2024 au 26/07/2024	Villeneuve- d'Ornon (33)	SI.FIPS NOUVELLE AQUITAINE		Non éligible	